



Probleme dans une grande enseigne commercial

Par **beston**, le **03/09/2008 à 19:52**

Bonjour, je m'appelle Alban, j'ai 20 ans, je vais vous poser certaines questions au niveau du "droit commercial"; je n'ai aucune expérience en droit donc je vous pose les questions que je me suis posé en vous expliquant mon problème :
Dans une grande enseigne (supermarché) près de chez moi, une affiche droit du consommateur s'engage : **" A vous offrir le produit si celui-ci ne passe pas en caisse ou si son prix est différent de celui affiché en rayon "**
J'ai donc utilisé cet engagement pour être intégralement remboursé sur 3 articles différents dans l'espace d'une semaine, les cas de ce type ne manquant pas dans cette enseigne. La troisième fois j'ai eu affaire à un manager m'interdisant formellement d'en profiter à nouveau dans ce supermarché. Il m'a dit qu'il ne rembourserait pas l'article la prochaine fois, allant à l'encontre de l'engagement écrit à l'entrée du supermarché.
Ma question est simple: s'il y a litige, quels sont mes droits? Quelle est la marge de manoeuvre d'un supermarché par rapport à un tel engagement? Et enfin, peuvent-ils m'accuser de profiter abusivement de leur offre?
Merci d'avance pour vos participations !

Par **JamesEraser**, le **03/09/2008 à 19:57**

[citation]peuvent-ils m'accuser de profiter abusivement de leur offre?[/citation]
Je pense que vous profitez légitimement de leur incompétence. Non ?
Experatooment

Par **beston**, le **03/09/2008 à 20:01**

Merci pour votre réponse claire et rapide !
S'ils refusent catégoriquement, que puis-je faire pour faire valoir mes droits?

Par **JamesEraser**, le **03/09/2008 à 20:06**

Pourquoi pas un appel commercial reposant sur une publicité mensongère de nature à établir un principe de concurrence déloyale !
Il y a tellement d'appareils photos numériques qui, parfois, ont la taille d'un téléphone mobile ! (histoire de photographier la belle enseigne !)
Experatoo ment

Par **beston**, le **03/09/2008 à 21:37**

Une dernière question, en cas de litige à qui dois-je adresser une plainte pour être entendu?
Merci d'avance